

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
**Ministère de l'Environnement,
Conservation de la Nature
et Tourisme**

Kinshasa, le 12 6 MAY 2008



cl
Le MINISTRE

N° *128* CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/2008

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre
(Avec l'expression de ma haute considération)
- Monsieur le Directeur du Cabinet du Président de la République
- Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo et Président du G24

Tous à KINSHASA / GOMBE

- Monsieur Werner Kornex
E-mail : wkornex@worldbank.org
 - Monsieur Kenneth Andrasko
E-mail : kandrasko@worldbank.org
- Tous à WASHINGTON / DC

Objet : Transmission R-PIN de la République Démocratique du Congo

- ✓ A Madame Marie-Françoise Marie-Nelly Directrice des Opérations de la Banque Mondiale pour le Congo et la République Démocratique du Congo de et à KINSHASA / GOMBE

Madame la Directrice des Opérations,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente, la R-PIN de la République Démocratique du Congo à remettre au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF).

f

Avec cette soumission, Mon Ministère estime que le processus d'estimation des gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation nécessite la mise à sa disposition des moyens importants appuyé par un programme cohérent et efficace de renforcement des capacités de ses services afin de mieux s'approprier les méthodologies et les exigences y relatives.

De plus, je rappelle que la République Démocratique du Congo souhaiterait abriter pour le compte de la région, un site pilote où des activités en rapport avec la Réduction des Emissions provenant de la Déforestation et de la Dégradation (REDD) y seront développées et pour lequel une assistance technique et un apport en matériel (station de réception, etc....) est requis.

Qu'il plaise à votre institution d'examiner cette double requête et d'y réserver une suite favorable et cela dans le cadre dudit Fonds.

Veillez agréer, Madame la Directrice des Opérations, l'assurance de ma parfaite considération.

José ENDUNDO BONONGE



The Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) Readiness Plan Idea Note (R-PIN) Template

March 8, 2008

Guidelines:

1. The purpose of this document is to: a) request an overview of your country's interest in the FCPF program, and b) provide an overview of land use patterns, causes of deforestation, stakeholder consultation process, and potential institutional arrangements in addressing REDD (Reducing Emissions from Deforestation and Forest degradation). This R-PIN will be used as a basis for the selection of countries into the FCPF by the Participants Committee. Information about the FCPF is available at: www.carbonfinance.org/fcpf
2. Please keep the length of your response under 20 pages. You may consider using the optional Annex 1 Questionnaire (at the end of this template) to help organize some answers or provide other information.
3. You may also attach at most 15 additional pages of technical material (e.g., maps, data tables, etc.), but this is optional. If additional information is required, the FCPF will request it.
4. The text can be prepared in Word or other software and then pasted into this format.
5. For the purpose of this template, "Deforestation" is defined as the change in land cover status from forest to non-forest (i.e., when harvest or the gradual degrading of forest land reduces tree cover per hectare below your country's definition of "forest." "Forest degradation" is the reduction of tree cover and forest biomass per hectare, via selective harvest, fuel wood cutting or other practices, but where the land still meets your country's definition of "forest" land.
6. When complete, please forward the R-PIN to: 1) the Director of World Bank programs in your country; and 2) Werner Kornexl (wkornexl@worldbank.org) and Kenneth Andrasko (kandrasko@worldbank.org) of the FCPF team.

Country submitting the R-PIN: Democratic Republic of Congo

Date submitted: 23 May 2008

1. Description générale:

a) Nom de la personne ou de l'institution soumissionnaire:

Titre: Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme

Contact :

Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature
Direction du Développement Durable

Adresse : 35, Avenue Pumbu, c. Gombe

Téléphone: +243814510594

Fax: +2438843675

Email: kaseyamak@yahoo.fr

Website, if any:

Affiliation et contact du point focal gouvernemental pour le FCPF (si connu) :

Mr Vincent KASULU SEYA MAKONGA: Directeur du Développement Durable, Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT)

b) Liste des auteurs et contributeurs de la R-PIN et organisations:

M. Vincent KASULU SEYA MAKONGA : Point Focal Changement Climatique, Directeur du Développement Durable

Honorable IPALAKA YOBWA Joseph, Consultant Honorable IPALAKA YOBWA Joseph, Consultant

FRM team : A. MUGNIER, B. CASSAGNE, N. BAYOL GIS expert, legality/governance expert, forest specialists

c) Personnes et institutions consultées dans le processus de rédaction?

Mme Nadine LAPORTE : WOODS HOLE RESEARCH CENTER (USA)

M. MBUYI KALOMBO Aimé, Chef de Division chargé des changements climatiques, Direction du Développement Durable, MECNT

M. ZASY NGISAKO Germain, Chef de Division, Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (SPIAF), MECNT

M. MUSAMPA KAMUNGANDU Christophe, Chef de Division, SPIAF, MECNT

Des ateliers de concertation ont été organisés entre les auteurs et les personnes consultées : (18 avril 2008, cf. Annexe 4, et 19 mai 2008).

2. Quelles institutions sont responsables dans votre pays pour :

a) Le suivi des forêts et les inventaires forestiers :

SPIAF : Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier

DCI : Direction du Corps des Inspecteurs

INS : Institut National de Statistique

Direction de la Gestion Forestière, MECNT

b) L'application des lois forestières:

Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme

DCI : Direction du Corps des Inspecteurs, MECNT

Direction de la Gestion Forestière

Mettelsat : Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite

c) Foresterie, protection et conservation des Forêts

Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme

SPIAF : Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier

ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

SNR : Service National de Reboisement

d) Coordination entre les secteurs forêt, agriculture et développement rural:

Ministère du Plan

Ministère des Travaux Publics et Infrastructures

Direction du Développement Durable, Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme

3. Situation existante dans le pays (considérez l'usage de l'Annexe 1 pour vous aider à répondre à ces questions) :

a) Où sont localisés les phénomènes de déforestation et de dégradation dans votre pays et quel est leur importance ? (c'est à dire, localisation, type d'écosystème forestier et surface déforestée en hectares par an, différences selon la situation foncière (par exemple : terres forestières nationales, terres privées, forêt communautaire, etc.)) :

La déforestation/dégradation (DD) s'effectue principalement autour des villages, sans considération de taille. Les endroits où la pression sur la forêt est plus importante sont situés autour des villes du pays, à savoir Kinshasa, Kisangani, Kindu, Matadi, Kananga, Lubumbashi... (Cf. Annexe 1, partie 1). Les populations sont concentrées le long des axes de pénétration (routes et voies ferrées) et localisées le long du fleuve Congo. Il existe un réseau routier rural dense (souvent dégradé et laissé à l'abandon), qui relie de nombreux villages. La densité de population peut être très haute dans certaines parties de la forêt, même en zones rurales, en comparaison à d'autres pays du bassin du Congo ¹.

La DD existe sur trois types d'écosystèmes forestiers² : des savanes forestières dans le sud du pays (zone Zambèze), des forêts tropicales denses au nord et des galeries forestières. Certaines zones le long de la frontière sont aussi sous haute pression DD due à l'afflux de réfugiés du Burundi et de Rwanda (Cf. Annexe 1, carte 3). Dans certaines régions, la pression sur la forêt est très intense, telle que celle, par exemple, autour des villes Bumba et Lisala dans la Province Equateur, dans le nord de l'Oubangui autour de Gemena, Budjala, Kungi ou dans la zone forestière du Bas-Congo.

La plupart des terres au Congo sont propriété de l'Etat même si certaines zones (sur les plateaux Batéké par exemple) tombent sous le « droit de propriété traditionnel ». Il n'existe pas de titre spécial de propriété pour la DD qui se produisent partout dans le pays. La RDC sort d'une longue période de guerre, de 1998 à 2003.

Maintenant, une revégétation post-dégradation de certaines terres se met en place et des études plus poussées devraient être faites rapidement de façon à mieux en connaître les dynamiques.

b) Existe-t-il des estimations des émissions de GES résultant de la déforestation et de la dégradation dans le pays?

LAPORTE & AL (2007)³ ont estimé les émissions provenant de la Déforestation à 0,22Pg CO₂/an et produit une carte de la déforestation de la RDC, il n'existe aucune autre estimation disponible.

Le taux annuel de déforestation est toutefois estimé à 0,20% / an par CARPE¹ (2008) à 0.26% / an par le PFBC² (0.3% / an par la FAO⁵) qui a aussi estimé la dégradation à 0,15%. Une déforestation massive industrialisée n'a jamais eu lieu en RDC.

Les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation sont très basses.

c) Décrivez les données disponibles pour estimer la déforestation et la dégradation des forêts. Existents-ils des publications ? Décrivez le type majoritaire de données, en incluant les causes de la déforestation et de la dégradation forestière et les régions si possibles (par exemple : surface couvertes, résolution des cartes et des données de télédétection, date, etc.)

Un nombre impressionnant de données pourrait être utilisé dans le contexte du REDD.

Une carte d'occupation des sols fut produite par Global Land Cover 2000, (Cf. Annexe 1, carte 1). D'autres cartes différentes du couvert forestier ont été faites en 1994 par le SPIAF et le CNIE à l'aide d'images satellites de 1980 à 1985, en 2003 par FRM⁶ de la zone forestière, et en 2006 par l'Université Catholique de Louvain (UCL)⁷.

Les données qui résultent de différents types d'inventaires, plus ou moins récents, pourraient être utiles à la connaissance plus approfondie de la forêt, de la distribution des arbres et de la biomasse concernée. Des inventaires ont été conduits dans les années 70 et 80 par le SPIAF, avec la coopération du Canada, sur plus de 20 millions d'hectares (carte disponible), de façon à donner les volumes de coupes disponibles. Ces inventaires ne conviennent pas pour évaluer la biomasse parce qu'ils n'ont pas pris en compte toutes les espèces d'arbres ni les arbres de petite et moyenne tailles. Ils ne sont pas à jour et une majorité des données a été perdue. Des inventaires ont également été réalisés ces trois dernières années dans le cadre de l'aménagement forestier durable (données disponibles sur approximativement 2 millions d'hectares, et bientôt sur 4,2 millions d'hectares), et pour finir, des inventaires d'exploitation, moins utiles pour le REDD. La surface forestière restante sous concession sera elle aussi petit à petit inventoriée mais quelques zones forestières de RDC resteront longtemps sans l'être. Quelques types de forêts importants, telle que la « forêt dense claire » ne sont pas couverts par des inventaires pour le moment.

Dans un futur proche, l'OFAC (l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale) procurera des données utiles sur différents sujets (Cf. Annexe 2) avec l'aide du projet FORAF (Forêt d'Afrique Centrale). Ce dernier fournira des données sur chaque type de zone forestière pour l'année 2006 (probablement basées sur les travaux 2006 UCL) et des taux de déforestation de 1990 à 2000 et de 2000 à 2005.

¹ CARPE, 2008. *Decadal Forest Change Mapping in the Democratic Republic of Congo – A country Wide Assessment of Forest Cover and Forest Cover Change from 1990 to 2000*. Central African Program for the Environment, NASA, South Dakota State University, University of Maryland, US-AID.

² CBFP, 2007. *Etat des Forêts 2006. Les forêts du bassin du Congo*. Carbon Basin Forest Partnership. 257p.

d) Quelles sont les principales causes de la déforestation et/ou de la dégradation?

La déforestation/dégradation(DD) se produit à cause de deux facteurs majeurs, à savoir l'agriculture et la coupe de bois de service. Mais, comme le soulignent Geist et Lambin⁸, « les causes et acteurs de la déforestation ne peuvent être réduits à une simple variable, ou même à de simples variables ». Ces auteurs considèrent que la DD se produit sous une combinaison de causes de proximité (extension d'infrastructures, extension agricole, extraction de bois) et de causes sous-jacentes (facteurs démographiques, économiques, facteurs politiques et institutionnels, facteurs culturels).

La DD en RDC se produit selon des causes de proximité : premièrement, la collecte de bois autour de grandes zones humaines telles qu'étudiées par Dr CASSAGNE (1987)⁹ et deuxièmement, l'extension agricole (production alimentaire et agriculture de subsistance) dans la zone forestière sous pratiques de cultures itinérantes (Cf. illustration en Annexe 1, carte 3). Les causes principales sous-jacentes identifiées ont aussi un impact sur le rythme de la DD, dans certaines zones du pays. Les activités extractives minières influent également sur le rythme de DD, dans les parties spécifiques du pays.

La déforestation se produit principalement à cause de l'agriculture telle que la culture sur brûlis qui est une pratique traditionnelle dans les galeries forestières et les forêts denses. Le sol est cultivé jusqu'au point de non-reforestation, car la plupart des éléments minéraux (en rapport à la fertilité du sol) a disparu. Les périodes de jachère qui suivent devraient être de 30 ans, sans feu récurrent, afin d'obtenir une régénération d'arbres. La dynamique actuelle de la démographie observée en RDC ne permet pas de longues périodes de jachère, ce qui résulte en la dégradation de la fertilité du sol associée à une perte de carbone. Dans les forêts sèches, les feux récurrents (pour la chasse/braconnage) empêchent toute reforestation et même dégrade le sol en facilitant l'érosion de la couche organique supérieure (humus, haute teneur organique).

La dégradation est plus en relation avec la collecte du bois pour les besoins domestiques. Le charbon de bois est fait traditionnellement dans les galeries forestières. Puisque toute forêt autour de Kinshasa a totalement disparu ces quatre dernières décennies, le charbon de bois est aujourd'hui fait à 150 km de là, ce qui augmente la pression sur une surface de plus en plus grande. Le charbon de bois et le bois restent en forte demande, même dans les grandes villes. D'autres sources d'énergies alternatives sont le pétrole et l'électricité à Kinshasa et dans quelques autres villes peu nombreuses. L'augmentation rapide du prix du pétrole mettra plus de pression sur la ressource bois, et l'électricité n'est pas produite en quantité suffisante pour alimenter la ville en totalité. Les économies d'électricité/les coupures d'électricité se produisent souvent dans les zones populaires de Kinshasa, et le projet d'extension des barrages Inga ne produira pas d'électricité dans les quelques années à venir.

Les galeries forestières sont des zones ultra sensibles dues à l'intérêt que portent les paysans à la fertilité du sol et la proximité de fabrication du charbon de bois.

Dans les savanes forestières, les chasseurs mettent le feu pour chasser le gibier.

La coupe forestière illégale (sans permis de coupe) joue de même un rôle important en termes de dégradation, spécialement près des rivières et des routes. Même si le volume total de bois coupé est inconnu, la coupe illégale est considérée comme étant un problème aussi important.

Dans un futur proche, nous pourrions identifier quelques autres causes de DD, telles que les mines et la relance du secteur agricole dû à l'augmentation du prix de l'alimentation sur les marchés mondiaux. Ces tendances devraient être prises en compte dans le baseline (scénario de base).

La RDC a récemment signé un accord avec une société chinoise pour l'implantation d'une grande zone de palmiers à huile (jusqu'à 3 millions ha).

e) Quels sont les enjeux principaux dans le domaine du renforcement de la législation forestière et de la gouvernance du secteur forestier (par exemple : politique pour les concessions et amélioration, situation foncière, capacité pour renforcer les réglementations, etc.) ?

Après la période de guerre, la RDC s'est engagée sur la voie de la gestion durable de la forêt. Un projet important a pour objectif la conversion des Permis Forestiers en Concessions Forestières avec des obligations plus importantes pour les opérateurs privés. Le processus est financé par l'IDA (l'Agence de Développement International) et a débuté à la fin 2005. Les résultats sont attendus dans les deux à trois mois. 70% des permis actuels furent délivrés durant la période de moratoire¹⁰.

La coupe illégale de bois n'est pas clairement identifiée.

Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme a créé la Direction Juridique et d'Implication Stratégique de l'Environnement afin de renforcer la gouvernance du secteur.

4. Quelles sont les données disponibles sur les populations habitant en forêt sur les terrains potentiellement impliqués dans les activités REDD (inclure les peuples indigènes et les autres habitants de la forêt) ? (par exemple : nombre, situation foncière et classification des terres, rôle dans la gestion forestière, etc.) :

Les données sur les habitants de la forêt sont incomplètes et hétérogènes selon la zone. Ces données sont collectées par l'Etat par recensement. Les Nations Unies sont une autre source de renseignements.

L'Etat de la Forêt 2006¹¹ donne une carte de la densité démographique couvrant toute la zone du Bassin du Congo.

Les ONG ont, de même, des données plus ou moins précises, mais elles incluent les aspects sociaux. Des études socioéconomiques sont aussi en cours sur les concessions forestières de manière obligatoire dans le processus de gestion forestière. Ces données sont fournies à l'administration.

Les forêts de la RDC et du Bassin du Congo sont traditionnellement habitées par les Pygmées, qui vivent de cueillette et de chasse. Dû à l'extension de quelques groupes ethniques, l'occupation des savanes et autres zones proches de la forêt par des fermiers s'accroît, ce qui met une pression grandissante sur la ressource mais modifie aussi l'équilibre. L'Etat de la Forêt compte 150 groupes ethniques dans la forêt du Bassin du Congo.

Bientôt, l'OFAC capitalisera aussi des données sur ces problèmes (Cf. [Annexe 2](#)).

5. Résumez les éléments clés de la stratégie *actuelle* ou des programmes que votre gouvernement ou d'autres entités ont mis en place pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, si il y'en a :

a) Quel gouvernement, acteurs, ou autres processus ont été utilisés pour arriver à la stratégie ou aux programmes développés actuellement ?

Pour arriver à la stratégie REDD actuelle (développée au point 6.), de nombreuses étapes ont été nécessaires, nous donnons ci-après les étapes majeures de l'appropriation du REDD par le gouvernement, tandis que l'aspect concernant les populations locales est traité au point 7b.

En RDC, les discussions sur le REDD sont régulières et présentes lors de plusieurs ateliers et forum nationaux et internationaux. Le pays a réellement démontré un grand intérêt à participer au nouveau mécanisme d'incitations positives pour le REDD. Le récent travail d'analyse préparé par le Woods Hole Research Center sur financement du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme a permis de dégager les causes et la dynamique de la déforestation en RDC. Un atelier de consultation regroupant toutes les parties prenantes ci-après, a été organisé du 14 au 17 avril 2008 à Kinshasa en vue de finaliser le R-PIN. Il s'agit des Ministères de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, de l'Agriculture et de Développement Rural, des Mines, des Affaires Foncières, de l'Intérieur, des Finances, des

plateformes environnementales des différentes organisations non gouvernementales nationales et internationales (WWF, WCS, OSFAC), de l'Agence Nationale de Télédétection par Satellite (METTELSAT).

Enfin la réunion de Chatam House sur les des mécanismes de financement des modèles de gestion alternatifs pour l'utilisation durable des forêts de la RDC, organisé en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme du 23 au 24 juin à Kinshasa, a consacré un volet important sur le REDD spécialement par la présentation par WHRC du document sur les fondements du REDD en RDC.

Par ailleurs, il convient de signaler l'implication des Parlementaires dans le processus REDD par le renforcement des capacités de ces derniers à travers l'organisation d'ateliers de formation. Il s'agit des ateliers organisés à l'intention des Députés nationaux et Sénateurs par l'UICN en collaboration avec le Ministère de l'Environnement. Nous ne pouvons pas passer sous silence le Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPAC) dont le Parlement de la RDC est membre actif. Ce réseau s'occupe de la gouvernance forestière y compris les problèmes inhérents à la déforestation.

Bien avant cela la RDC se préoccupait déjà du phénomène de la déforestation à travers le projet FRA/1990 lequel avait déterminé le taux de déforestation annuel à 0,6 % pour la période allant de 1980 à 1990.

b) Quels programmes ou politiques principales sont en place au niveau national et régional ?

En tenant compte du caractère très récent de la décision prise en ce qui concerne le REDD, les questions, liées aux stratégies à adopter et aux mesures d'incitation à prendre pour réduire les émissions dues à la déforestation, n'ont pas progressé au-delà du stade de la réflexion.

Toutefois, un engagement national important fut pris contre la déforestation et la dégradation à travers la gestion durable de la forêt et le développement des zones protégées, même si la décision est antérieure au débat sur le REDD et le changement climatique. Le processus fut lancé en 2005 en RDC et formalisé par la ratification de la « Déclaration de Yaoundé » avec les pays voisins sous la COMIFAC (Commission pour les Forêts d'Afrique Centrale). Quelques résultats sont déjà disponibles : la préparation du plan d'aménagement est en cours sur plus de 4 millions ha, et les 2 premiers plans d'aménagement sont en discussion entre le SPIAF et les concessionnaires.

la RDC est en train d'élaborer un plan forestier national incluant 6 axes prioritaire contre les causes principales de la dégradation des forêts:

- Elaboration d'un plan d'occupation des sols pour tout le territoire
- Aménagement forestier productif pour garantir la pérennité de la forêt
- Développement Rural avec une attention spéciale portée aux forêts communautaires, au bois de feu et plantations forestières
- Définition d'une stratégie de conservation de la nature
- Amélioration et renforcement de la gouvernance forestière
- Renforcement par les formations

La RDC a inclus plusieurs chapitres dans le Code Forestier sur la Protection Forestière sous le Titre IV : *de la Protection des Forêts*. L'article 52 indique que toute déforestation devrait être compensée par des plantations de même qualité et surface. De plus, toute déforestation est régulée par une autorisation administrative (Article 53 et 54). Les feux de savanes et forêts sont aussi règlementés dans le Chapitre III du même Titre : *du Contrôle des Feux de Forêts et de Brousse*. La reconstitution des forêts fait partie des responsabilités de l'administration selon l'Article 77.

La RDC a mis en place un service public pour le reboisement. « Service National de Reboisement » (SNR) qui a déjà planté 7.200 ha, principalement sur les Batéké Plateaux. La RDC a également élaboré des programmes ambitieux pour les réserves et les zones protégées : la famille royale belge a offert une aide financière pour créer des aires de conservation et un programme d'US \$ 16 millions a été lancé par ICN

sur des fonds FEM pour réhabiliter des aires protégées.

La RDC a aussi ouvert les discussions pour un engagement dans le FLEGT (Renforcement des Lois Forestière, Gouvernance et Commerce), un programme ambitieux financé par l'Europe dont le but est l'amélioration de la gouvernance en matière de forêt.

REDD fut au centre des réflexions ces derniers mois, comme en témoigne les difficultés communes avec les autres pays du d'Afrique Centrale pour que la dégradation soit prise en compte dans le processus du REDD, en décembre dernier à Bali.

6. Quelle est la réflexion actuelle sur ce qui pourrait être nécessaire pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts dans votre pays ? (par exemple : programmes potentiels, politiques, construction de capacités, etc., au niveau national ou subnational) :

Pour combattre la déforestation et le processus de dégradation forestière, pour réduire la pression exercée sur les forêts naturelles, la République Démocratique du Congo veut développer sa stratégie nationale à travers cinq approches distinctes mais simultanées. Chacune résultera en des politiques concrètes et des projets :

- (i) Développer un plan d'usage des sols à l'échelle nationale ;
- (ii) Gérer le secteur énergétique, en donnant une attention spécial à la durabilité et à l'équilibre des stocks de carbone ;
- (iii) Moderniser l'agriculture pour réduire l'impact des pratiques traditionnelles sur les stocks de carbone forestier ;
- (iv) Encourager l'émergence d'un secteur privé fort et moderne par des mesures appropriées ;
- (v) Prendre en compte les impacts démographiques (augmentation naturelle de la population et immigration).

(i) Plan d'usage des sols

Le plan d'usage des sols va diviser le pays en territoire selon les éléments liés à la gestion du stock de carbone. La forêt dense et les espaces forestiers (forêts sèches, savanes forestières...) seront spécialement pris en compte.

Le plan d'usage des sols est un outil très important pour gérer le stock de carbone à l'échelle nationale. Il devrait faciliter la modernisation de l'agriculture en localisant les territoires les plus adaptés, et le même raisonnement s'applique pour la reconstitution forestière et les plantations dédiées au secteur énergétique.

Le besoin de la population en nouvelles terres arables, obtenues par conversion, sera pris en considération. Si l'on regarde l'augmentation naturelle de la population locale et la densité de population actuelle dans les zones forestières, spécialement dans la partie Nord du pays et sur une bande à l'Est bordant le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda (jusqu'à 50 hab./km²), viser une déforestation nulle paraît irréaliste.

De plus, la RDC n'est pas auto-suffisante en termes de ressource alimentaire. Le REDD ne devrait pas opposer autosuffisance alimentaire et déforestation, avec un arbitrage entre recevoir une récompense pour la protection des forêts ou arrêter de dépenser des devises pour l'approvisionnement alimentaire. Le problème est le même si l'on se préoccupe du secteur énergétique, cependant, la récolte de bois de feu peut être organisé sur une base durable.

(ii) Secteur énergétique

L'approche du secteur énergétique est basé sur trois éléments : premièrement, l'amélioration des pratiques traditionnelles de cuisine eu égard à l'énergie utilisée, deuxièmement, la valorisation de l'énorme potentiel hydro-électrique de la RDC, au même titre que les autres formes d'énergie et dernièrement, le

développement de forêts dédiées à la production énergétiques, gérées durablement.

Sur l'usage traditionnel de l'énergie, la distribution de foyers améliorés aux usagers et l'amélioration des produits de la carbonisation devrait aider à protéger les forêts aux abords des principales zones d'habitations en diminuant la quantité équivalent bois consommé par usager (ménager et artisans).

La seconde ligne a déjà été commencée il y'a quelques décennies avec la construction du barrage Inga. La RDC a encore d'énormes possibilités pour améliorer sa fourniture hydro-électrique et peut valoriser les gaz de torchères. Le Ministre de l'Energie prévoit l'amélioration de la couverture de distribution de cette énergie et la promotion des foyers électriques (cuisine). Cette diversification peut aussi bénéficier de crédits carbone dans le cadre du MDP.

La dernière ligne consiste à créer un système de production forestière propre et durable, avec des plantations à objectif de production énergétique et le développement de forêts naturelles sous aménagement pour la production de bois énergie. Dans cette approche, le problème sera de développer des plantations particulières, avec des essences à croissance rapide (Acacias, Eucalyptus) sur des savanes herbeuses ou dégradées.

La RDC a une bonne expérience sur le terrain de cela à travers le projet de plantation à vocation énergétique sur les plateaux Batéké (pins, eucalyptus et acacias). Ces plantations pourront également être mobilisées pour les besoins de bois de service (pour la construction des maisons, pour l'artisanat...). Il est nécessaire pour cela de prendre deux types de mesures :

Assurer que toutes les forêts (dégradées ou non) situées dans le bassin soit gérer.

Mettre en place un système de taxe pour contrebalancer la compétition et favoriser économiquement les plantations au détriment de l'exploitation forestière sur des territoires forestiers non gérés durablement.

(iii) Modernisation de l'agriculture

Comme souligné dans la section 3, l'agriculture est l'une des causes principales de la déforestation. Pour résoudre ce problème, un grand plan de modernisation de l'agriculture doit être progressivement mis en place. Ce programme devra inclure la formation des agriculteurs (l'éducation des jeunes ruraux, le renforcement des services techniques à un niveau local).

L'agriculture sur brûlis, de même que l'agriculture itinérante, ont été identifiées dans la question 3 comme source d'émissions de Gaz à Effets de Serre. L'amélioration des pratiques culturales peut permettre une réduction de ces émissions. Une meilleure compréhension de la dynamique de fertilité des sols peut encourager les agriculteurs à améliorer la gestion de leurs terres, pour éviter l'érosion (par le maintien de la couverture du sol pendant la saison des pluies, l'amélioration des techniques de feu...) et augmenter le rendement (sélection des espèces adaptées...). Une sensibilisation à l'agroforesterie et à la reforestation peut aussi aider à surmonter le problème du stock de carbone dans les communautés rurales.

(iv) Secteur privé

Le secteur privé doit être renforcé par des mesures appropriées comme une adaptation de la taxation pour les projets avec un impact carbone positif. Une partie de la finance REDD peut être mobilisé pour offrir des primes à des projets spécialement significatifs. Le secteur privé a démontré sa capacité à gérer de grands espaces forestiers avec une gestion forestière durable. De plus, le secteur privé est essentiel à l'économie locale.

(v) Impacts démographiques

Prendre en compte les impacts démographiques implique une politique de long terme. Des programmes de planification familiale adaptés ont déjà prouvé leur efficacité dans d'autres parties du monde et peuvent être mise en place avec succès en RDC. Une attention spéciale devra être donnée à l'impact spécifique des immigrés sur le stock de carbone (par différentes pratiques).

a) Dans quelle mesure ces programmes permettront de prévenir les causes de la déforestation ?

b) Est-ce que des programmes ou politiques sectorielles transversales pourrait jouer un rôle dans une stratégie REDD

L'organisation de la stratégie REDD est exposée plus haut. Cependant, nous voudrions souligner l'importance du groupe multisectoriel que la RDC voudrait mettre en place, pour définir, mettre en œuvre et suivre la stratégie REDD nationale.

Nous considérons le REDD comme un problème transversal couvrant les thèmes de l'agriculture, de l'éducation, de l'eau, du travail, de l'économie et plus généralement du développement rural. La stratégie à mettre en place devrait couvrir un secteur très large. Une attention spéciale devra être donnée à la coordination entre toutes les équipes de terrain et au suivi des initiatives du REDD. Une consultation de toutes les parties concernées devrait être planifiée, à tous les niveaux d'information, depuis le plus simple habitant de la forêt jusqu'aux Ministres.

Pour les besoins de coordination et de cohésion, un groupe aux tâches multisectorielles devrait être mis en place sous l'initiative du gouvernement, combinant des experts nationaux/internationaux (incluant chaque Ministère potentiellement impliqué dans le contexte du REDD : Mines, Infrastructures, Forêts, Environnement, Agriculture et Développement Rural, Affaires Foncières) et des ONG sous l'initiative du gouvernement. Saisi par le Président ou par le Premier Ministre pour renforcer son importance, ce groupe de travail sera placé sous l'autorité directe du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme. Ce groupe multisectoriel aura à charge de définir les axes principaux d'une stratégie REDD nationale, de distribuer les tâches entre les différents Ministères et de suivre l'impact des décisions prises.

Une partie de ce groupe agira comme une « unité de pilotage » pour coordonner les activités et les recherches sur les politiques REDD, pour développer et étendre la circulation de l'information, pour faciliter le processus de consultation avec les ONG nationales et internationales engagées dans l'Environnement et la gestion des ressources naturelles. Ces ONG vont, elles mêmes, transmettre les informations à leurs réseaux pour provoquer le débat.

Le groupe devra aider l'unité de pilotage à coordonner les recherches/activités pour la mise en place des règles REDD, pour développer et étendre la circulation de l'information, pour faciliter le processus de consultation avec les ONG nationales et internationales engagées dans le domaine de la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles. Les ONG feront suivre l'information dans leur propre circuit afin d'amener à un débat.

L'unité de pilotage pourrait être implantée au sein de la Direction du Développement Durable (Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme). Elle aura la charge de développer, informer et harmoniser la nouvelle politique REDD avec les politiques forestières et rurales existantes (ceci inclus les aspects financiers de redistribution avec la collaboration du Ministère des Finances). Elle travaillera en étroite collaboration avec les autres Ministères, en consultation avec le groupe parlementaire et les gouverneurs de provinces afin de créer un consensus REDD. Cette unité informera et facilitera également la mise en place des politiques REDD à travers les différents acteurs afin de les impliquer dans la gestion des ressources naturelles et dans la conservation.

Un autre groupe de travail multisectoriel a déjà été installé et est connu sous la dénomination du « Comité Consultatif National des Forêts ». La section 7e donne plus de détails sur ce groupe, qui est également reproduit à des niveaux décentralisés.

c) Avez-vous considéré les relations potentielles entre la stratégie REDD et votre agenda de développement dans le secteur forestier et les autres secteurs pertinents ? (par exemple : agriculture, eau, énergie, transports). Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pourriez l'identifier comme un des objectifs de votre processus de mise en œuvre de la stratégie REDD.

Le REDD devrait être considéré comme une action complémentaire de notre agenda de développement

national. En fait, la RDC s'est fortement engagée à maintenir l'intégrité de la forêt sous couvert de la loi forestière à travers le processus de gestion durable. Le REDD nous aidera à aller plus loin dans cette direction et dans le contrôle de l'exploitation forestière.

Le réseau des transports reste déficient en RDC, et le REDD ne devrait pas être un obstacle à son développement. Les villages se construisent le long de la route, et donc la construction de routes restera toujours une cause majeure de dégradation/déforestation.

Telles que reconnues par la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique, « les réponses au changement climatique devraient être coordonnées au développement social et économique de manière intégrée et de façon à éviter les impacts inverses sur ce même développement, en prenant pleinement compte des besoins prioritaires légitimes des pays en développement afin de parvenir à une croissance économique durable et à l'éradication de la pauvreté ».

L'accès aux collections de données des différentes parties devrait être amélioré. Cette tâche pourrait également revenir à l'unité pilote.

d) Avez-vous reçu une assistance technique spécifique sur le REDD et est-il prévu dans recevoir une ? (par exemple : consultation technique, analyse de la déforestation et de la de dégradation dans le pays, etc., et par qui) :

La COMIFAC, l'AFD et le GTZ ont organisé une rencontre, en mars 2008 à Paris, afin de présenter les aspects techniques de suivi. La RDC fut représentée par M. Vincent KASULU.

FORET RESSOURCES MANAGEMENT a apporté une aide technique pour l'élaboration du R-PIN subventionnée par le WWF-US (Fonds Mondial pour la Nature). La consultation technique reçue couvre la plupart des aspects du R-PIN : la méthodologie, les conditions requises pour réduire les émissions, la mobilisation pour trouver des fonds...

Le WOODS HOLE RESEARCH CENTER, et spécialement l'équipe de LAPORTE ont fait des recherches en RDC afin de quantifier les émissions dues à la DD³.

Toutefois, une aide technique sera utile à la RDC pour renforcer la capacité locale dans le processus du REDD. Davantage de travail de consultation sera demandé pour avoir une approche globale des aspects sociaux dans les problématiques REDD.

Une recherche sur le terrain devrait être faite afin de définir une stratégie de développement global pour décourager les feux intentionnels et encourager l'utilisation de meilleures techniques agricoles de façon à éviter la culture sur brûlis.

Un grand besoin de recherche technique et scientifique se fait ressentir, puisque certains obstacles doivent être surmontés, aussi bien sur les aspects techniques du suivi, sur la comptabilisation du carbone que sur les aspects sociaux, politiques et financiers.

Des recherches scientifiques doivent être menées afin de procurer des données fiables et un ratio permettant de calculer les variations annuelles du stock de carbone. Des précisions sont attendues sur le Facteur d'Expansion de la Biomasse et sur le Ratio Racines/Biomasse aérienne, Cf. Annexe 1, Paragraphe 4.6.

OFAC pourrait également jouer un rôle central pour la collecte des informations requises par le suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les pays devraient s'appuyer sur OFAC pour concentrer les efforts concernant les aspects techniques du suivi et du calcul des émissions de GES. Les autorités de la RDC voudraient voir OFAC jouer un rôle central dans ce suivi.

7. Quels sont vos réflexions sur les modalités des processus de consultation que vous utiliseriez pour : a) Créer un dialogue avec les acteurs locaux pour connaître leur point de vue et b) évaluer le rôle que les des différents acteurs peuvent jouer dans le développement et la mise en œuvre des stratégies ou des programmes appuyés par le FCPF.

a) Comment les acteurs locaux sont-ils habituellement consultés et impliqués dans le secteur forestier en ce qui concerne les nouveaux programmes et politiques?

La consultation des parties prenantes s'est améliorée considérablement avec le lancement des engagements en matière d'aménagement forestier sous le nouveau Code forestier de 2002 : le dialogue avec les opérateurs forestiers est permanent, et la réalisation de diagnostics socio-économiques est obligatoire.

Un comité interministériel pour suivre le processus de conversion des anciens titres forestiers a été mis en place avec l'implication de toutes les parties prenantes et un atelier national de restitution des résultats a eu lieu à Kinshasa durant la 3^{ème} semaine de juillet 2008.

b) Est-ce qu'une consultation des acteurs locaux sur le REDD ou la réduction de la déforestation a été menée dans les années précédentes?

Après l'organisation de l'atelier de Kinshasa en avril 2008, une délégation tripartite (WHRC, Ministère de l'Environnement et Parlement) s'est rendue sur le terrain à Bikoro dans la province de l'Equateur pour évaluer l'appropriation du REDD par les parties prenantes. Ensuite un document intitulé les fondations de la REDD en RDC a été préparé par les mêmes parties le 14 juin 2008.

Il existe un comité de dialogue pour la gouvernance forestière regroupant les pouvoirs publics, les privés, les ONG, les populations autochtones (Pygmées), les églises et l'élite intellectuelle. Ce forum local a pour but de sensibiliser les populations sur des problèmes liés à la gestion des ressources biologiques en général et de la lutte contre la déforestation en particulier.

En outre, deux délégués de la Ligue des pygmées ont représenté la RDC a un atelier latino-américain sur les Changements Climatiques qui s'est tenu à Manaus (Brésil) le 04 avril 2008 et qui a connu la participation des peuples indigènes et des communautés traditionnelles des trois grands blocs forestiers des bassins de l'Amazonie, du Congo ainsi que de Bornéo et Papouasie Nouvelle Guinée. La même Ligue des pygmées compte organiser au mois d'octobre 2008, un atelier des peuples autochtones d'Afrique sur le marché de carbone et les forêts avec un accent particulier sur le mécanisme REDD.

Une traditionnelle journée de l'arbre nationale est tenue chaque année dans tout le pays, afin de sensibiliser les populations locales à la richesse de la forêt. Tous les ans, à cette occasion, un tissu spécial est conçu et distribué à la population locale. Il est difficile de mesurer les impacts de cette journée avec précision.

La plantation d'arbres est considérée comme un devoir civique de chaque citoyen.

Des actions ponctuelles de sensibilisation sont conduites par des ONG. Ainsi, l'UICN a conduit des sensibilisations sur la déforestation et les changements climatiques, en prônant la bonne gouvernance des ressources forestières.

c) Quel type de consultation et quel processus de discussion pourraient être utilisés pour les échanges entre les agences gouvernementales, les institutions, etc. ?

Idéalement, les politiques sectorielles devraient faire l'objet, dans le cadre de leur élaboration, de réflexions et d'échanges entres représentants des groupes de partenaires concernés (administrations, élus locaux, autorités traditionnelles, populations locales, société civile, secteur privé, ...) sur la définition des objectifs visés et l'élaboration des stratégies les mieux adaptées pour les atteindre, les orientations de politique étant préalablement données par le Gouvernement.

Dans la pratique, une des difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration de ces politiques sectorielles tient au fait que certaines parties prenantes ne sont que peu ou pas associées au processus. C'est souvent

le cas des populations rurales qui n'ont pas de représentation structurée. La création du "Conseils consultatif national" et de "Conseils consultatifs provinciaux" devrait participer à l'amélioration de la représentation des différentes parties-prenantes dans les décisions en matière de gestion des ressources naturelles (voir plus loin).

Une des conséquences est que les intérêts de ces populations ne sont pris en compte qu'à travers l'idée que s'en font les autorités administratives locales et l'intérêt qu'elles veulent bien leur porter.

Des expériences positives récentes existent en termes de consultation : pour la rédaction des textes d'application du code forestier, et pendant le processus de conversion des titres d'exploitation, des représentants de la population locale ont été intégrés dans la commission interministérielle responsable d'examiner les titres. D'autres processus de consultation sont prévus également pour la planification de l'utilisation des terres et de l'aménagement forestier et par des textes officiels définissant les procédures de "classification" et de "déclassification" des forêts. Nous proposons ci-dessous deux exemples de texte officiel démontrant la systématisation des processus de consultation dans les décisions forestières.

« Afin d'adapter la politique forestière nationale aux particularités de chaque province, un plan forestier provincial est élaboré par chaque gouverneur de province concernée après avis du conseil consultatif provincial. Le gouverneur implique les acteurs tant publics que privés du secteur forestier » (Code forestier, article 6)

« Tout au long de la préparation du plan d'aménagement, le concessionnaire rapporte à l'administration responsable de la forêt, aux autorités locales et à la population riveraine sur les travaux en cours. Il consulte la population riveraine en vue des accords,... » (arrêté ministériel N°036CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 5 octobre 2006 fixant les procédures d'élaboration, d'approbation et d'exécution pour les plans d'aménagement des concessions forestières, article 17.

d) Entre l'Etat et les autres gouvernements ou institutions au niveau subnational?

Un effort d'harmonisation est fait entre tous les pays de bassin du Congo à travers la COMIFAC. La COMIFAC a été instituée par l'accord de Yaoundé en 2000, définissant différents niveaux de travail entre les pays de bassin du Congo, à savoir Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, RDC, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda, Burundi et Sao Tomé. Plusieurs sous-organisations existent, notamment le RAPAC (gestion de zones protégées), l'OAB (économie forestière, certification, légalité), l'OSFAC (suivi de la biodiversité et zones protégées transfrontalières), l'ADIE (collecte d'informations), le CEFDHAC (le processus de consultation)...

Les six pays les plus concernés par la forêt (Cameroun, RCA, Congo, RDC, Guinée Eq., Gabon) de la COMIFAC ont clairement indiqué qu'ils veulent se placer à un niveau régional dans les débats internationaux sur le changement climatique et ont déjà procédé ainsi, en soumettant régulièrement des propositions communes à l'UNFCCC. L'établissement d'une plate-forme régionale est demandé par ces pays comme instrument de coordination. Cette plate-forme pourrait être une prolongation de la plate-forme MDP déjà existante, mais un effort devrait être fait pour éviter la confusion entre REDD et MDP. Une demande est actuellement en train d'être formalisée pour lever des fonds. Cette plate-forme pourrait être un véritable moteur pour le renforcement des capacités nationales, sur la base d'ateliers, de formation, de consultation publique et de la diffusion de l'information. Un plan de convergence a été établi sous l'égide de la COMIFAC qui inclut ce type d'activité comme priorité. Une spécificité importante a été développée en la RDC : la décentralisation lourde de l'autorité fixée par la Constitution. Une plus grande latitude est donnée aux provinces avec la création des ministères de l'environnement provinciaux. L'articulation entre les services centraux et provinciaux reste cependant imparfaite en matière de partage de responsabilités.

e) Pour les autres acteurs du secteur forestier, agricole et des autres secteurs (ONG, secteur privé, etc.)?

Le Code Forestier prévoit la création de "Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts" et d'un « Conseil Consultatif National des Forêts » (Notamment articles 29 et 30). L'Arrêté Ministériel n°034/CAB/MIN/ECN-

EF/2006 et le décret n°08/03 du 26 janvier 2008 fixent la composition, l'organisation et le fonctionnement de ces deux nouvelles instances. Les différentes administrations, les Universités, les Associations Professionnelles, les ONG et les populations locales seront représentées au sein de ces conseils. Le Conseil Consultatif National donnera des avis préalables notamment sur les projets de planification, le classement et le déclasserment des forêts, et toutes décisions se rapportant au domaine forestier. Il est également prévu que le Conseil Consultatif Provincial des Forêts puisse saisir le « Gouverneur de Province de toute question qu'il juge importante dans le domaine forestier, notamment la gestion des fonds rétrocédés au titre des redevances forestières ». (Article 2 de l'Arrêté Ministériel n°034/CAB/MIN/ECN-EF/2006). Ces deux instances ne sont pas encore fonctionnelles, mais il apparaît clairement que leur rôle majeur en matière de concertation, voire de gestion des fonds, pourrait être mis à profit dans le cadre du processus REDD.

Une étude socio-économique est incluse dans le processus d'aménagement forestier ; y compris une étape de consultation/validation par la population locale. Les communautés locales seront particulièrement impliquées dans la définition des limites de la concession, excluant des secteurs réservés pour l'agriculture, mais également dans la négociation des « cahiers des charges » (cf. article 17, Arrêté ministériel N°036CAB/MIN/ECN-EF/ 2006 du 5 octobre 2006).

Les populations locales sont impliquées dans l'ensemble des autres processus de concertation prévus par le cadre législatif de la RDC, comme déjà mentionné en 7 c).

f) Pour les habitants des zones forestières et les peuples indigènes ?

Les représentants de ces groupes sociaux siégeront désormais au sein du Comité Consultatif National des Forêts ainsi qu'au sein des Conseils Consultatifs Provinciaux des forêts.

8. Mise en œuvre des stratégies REDD:

a) Quels sont les défis à relever pour introduire des programmes et des stratégies REDD efficaces, et comment ces défis pourront être relevés ? (par exemple : manque de financement, manque de capacités techniques , problème de gouvernance comme la faiblesse dans le renforcement des lois, manque de cohérence entre les plans REDD et les autres plans ou programmes de développement, etc.) :

Un défi important dans le bassin du Congo sera de construire un baseline (scénario de référence) correct. Un scénario de référence (baseline) historique n'est acceptable pour aucun pays du bassin de l'Afrique centrale. Il y a un besoin fort de considérer les conditions économiques actuelles pour déterminer le scénario de référence (baseline). Une étude sérieuse devrait être consacrée à ce point crucial.

Un besoin général, fort et criant de consolidation existe dans tous les secteurs concernés, dû à une faiblesse générale des autorités locales sur les aspects techniques. Les services du SPIAF doivent être consolidés pour permettre d'associer les services administratifs déjà existants aux activités de suivi. D'autres institutions ont besoin d'être renforcés, nous pouvons citer la Direction du Développement Durable (DDD), la Direction de Gestion Forestière (DGF), le Service National de Reboisement (SNR) et certains services du secteur de l'agriculture impliqués dans la vulgarisation des techniques agricoles, la pisciculture et l'élevage.

La RDC a amélioré considérablement sa gouvernance depuis la fin de la guerre mais requiert plutôt une assistance par le renforcement de ses capacités. Quelques demandes pourraient être clairement expliquées (régime foncier, titres de concession forestière, faiblesses institutionnelles...), d'autres apparaîtront lors du déroulement du processus.

Une autre demande très forte au niveau régional devrait être la construction et le développement d'une station de réception d'image satellite en Afrique centrale. Cette station permettrait de mettre à jour la collection de données, de résoudre les problèmes de nébulosité et de fournir une donnée satellitaire de qualité adaptée pour l'analyse de la dégradation. Les agences de financement sont tout à fait intéressées par une telle station, y compris la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Un accès public libre à l'imagerie

satellitaire pourrait encourager la réalisation du travail comparatif par des tiers (les O.N.G ...) pour vérifier l'exactitude de la comptabilité carbone nationale.

Un consensus existe selon lequel parce que le bassin du Congo est une région écologique intégrée et, de plus en plus, une zone économique intégrée, ces défis pourraient être effectivement relevés à un niveau régional, résultant à une économie d'échelle.

b) Est-ce que des paiements basés sur des résultats peuvent constituer une incitation pour mettre en œuvre une stratégie plus cohérente de réduction de la déforestation ? Expliquez pourquoi (c'ad, des paiements sur résultats devraient arriver après que les activités REDD et que le suivi est eu lieu) :

Les paiements basés sur les résultats devraient être une incitation seulement au niveau administratif. La population, vraiment au cœur de la stratégie de REDD, ne sera pas sensible aux paiements au résultat avant de voir les effets de tels paiements. Cependant, les paiements au résultat pourraient être une très bonne manière de développer un sentiment de cause à effet à un niveau local, encore plus si le paiement est annuel. Chaque année, la population locale devrait être mise au courant par une commission dédiée de la comptabilité de carbone et décider par un processus de consultation de l'octroi des fonds.

Le déboisement et la dégradation sont fortement sensibles aux comportements des populations locales, nous présentons ci-dessous les premières idées d'une réflexion à initier :

Les paysans pourraient, entre autres avantages, prétendre à recueillir, individuellement ou collectivement, une part de la valeur marchande des ressources exploitées sur leurs parcelles ou sur leurs terroirs villageois. Ils pourraient également se plaindre du faible niveau des infrastructures sociales et réclamer davantage d'appuis de la part de l'Etat, avec ou sans le truchement des compagnies privées, en compensation des ressources extraites.

Cette approche concerne l'ensemble des ressources naturelles : forestières, environnementales, pétrolières, minières ...

Il ne faut pas s'étonner que des paysans ne prennent souvent aucun soin des arbres, adultes ou jeunes, qui se trouvent sur leurs terres dès lors que l'Etat en conserve la propriété et ne leur en accorde pas l'usufruit. Il faut au contraire s'attendre à ce qu'ils détruisent, tôt ou tard, ces arbres, conscients que leur maintien jusqu'à ce qu'ils soient exploitables se traduirait par le passage d'engins de débardage dans leurs parcelles, occasionnant des dégâts à leurs plantations.

En revanche, si l'Etat acceptait de leur céder, à titre individuel ou collectif, la propriété, ou tout au moins l'usufruit des arbres situés sur leur parcelle ou leur terroir, cela pourrait changer leur stratégie du tout au tout. Ils seraient alors placés en situation de récupérer une part de la valeur marchande des ces produits et pourraient trouver un intérêt à protéger, notamment du feu, le patrimoine naturel correspondant.

“Les arbres situés dans un village ou son environnement immédiat ou dans un champ collectif ou individuel sont la propriété collective du village ou celle de la personne à laquelle revient le champ. Ils peuvent faire l'objet d'une cession en faveur des tiers.” (Code forestier, Article 9)

Cet exemple simple reste cependant tout à fait incomplet en ce qui concerne la valeur à donner aux arbres, comment donner une valeur aux arbres dans des savanes forestières. Il y a un besoin fort d'améliorer cet axe.

A défaut d'accorder aux populations locales des avantages monétaires directs en rapport avec l'exploitation des ressources forestières qui se trouvent sur leurs terres, les législations forestières prévoient en revanche qu'elles obtiennent des prestations sociales de la part des compagnies forestières qui y détiennent des concessions, enjoignant ainsi ces dernières de se substituer à l'Etat.

Les compagnies forestières titulaires d'un permis d'aménagement et d'exploitation doivent contribuer au développement des communautés riveraines ou localisées dans la concession en accord avec les clauses du cahier des charges. Chaque contrat de concession doit être accompagné d'un “cahier des charges”, définissant les obligations du concessionnaire pour les réalisations des infrastructures locale (cf. Code forestier).

Le droit coutumier demeure très fort dans les secteurs forestiers de la RDC même si la rapide modernisation le compromet depuis ces dernières années. Même si les forêts constituent la propriété de l'Etat selon les législations nationales (Code forestier, article 7), il existe une forte appropriation traditionnelle par les populations locales (considérées comme bénéficiaires traditionnels des biens naturels), obligeant les concessionnaires forestiers (de même que tous les autres des opérateurs de ressources naturelles), à négocier pour l'accès aux ressources).

De plus, les élites intellectuelles et politiques peuvent avoir une influence très forte sur les populations locales de leur secteur d'origine, en les encourageant à se réclamer du droit coutumier pour obtenir des avantages.

En conclusion, le code forestier prévoit le transfert des revenus des taxes forestières au profit du développement local :

La « taxe de superficie » calculée sur la base de la concession est distribuée comme suit, selon le Code forestier : 40% aux entités locales (« secteur » et province) ; 60% au « Trésor public » (compte de l'Etat). Le 40% assignés aux entités locales devrait être employés seulement pour « réaliser les infrastructures de base dans l'intérêt de la communauté ». Cette règle de redistribution n'est pas appliquée à l'heure actuelle et semble très difficile à appliquer. En outre, selon la constitution (article 175), 40% des revenus de l'Etat de nature nationale devraient être affectés aux provinces

L'acheminement de ces revenus jusqu'aux paysans pauvres, souvent situés dans des régions reculées, qui en auraient le plus besoin, ne va cependant pas s'opérer sans difficulté :

- Les petits producteurs agricoles ou forestiers ont déjà du mal à tirer une juste rémunération de leurs productions ; en effet, peu structurés et insuffisamment organisés, ils sont généralement victimes de nombreux intermédiaires, positionnés sur les marchés et sur les circuits d'octroi d'aides et de subventions ;
- La technicité relativement forte du produit carbone, comparée à celle de produits agricoles ou forestiers plus traditionnels, n'est, a priori, pas un atout pour faciliter l'accès aux marchés correspondants des plus démunis.
- Le couplage des objectifs de REDD et de RP (réduction de la pauvreté) ne va pas forcément de soi et demande une prise de conscience des différents acteurs du marché carbone.

Se pose aussi le choix du mode de gestion financière. Quel sera le rôle confié aux différents partenaires potentiels (administrations, ONG, secteur privé, populations) dans la mise en place, le fonctionnement, le suivi et le contrôle des mécanismes de financement de la REDD ?

Les montages seront à définir en fonction des particularités des contextes locaux. A ce stade, de simples recommandations de portée générale peuvent être émises :

- Tenir compte du cadre institutionnel existant et chercher à impliquer ses responsables au niveau le plus déconcentré qui allie proximité des populations et connaissance des réalités de terrain ;
- Maximiser le rôle des responsables élus par les populations locales bénéficiaires ;
- Confier le suivi-évaluation et le contrôle des flux à une entité indépendante

9. Suivi de la stratégie REDD et de sa mise en œuvre:

a) Comment sont suivis la couverture forestière et les changements d'usage du sol aujourd'hui, et par qui ? (par exemple : inventaire forestier, cartographie, analyse de télédétection, etc.) :

Le SPIAF joue au niveau national un rôle important dans le suivi du couvert forestier, il dispose de toutes les données d'inventaires anciens, il suit et approuve les travaux de préparation des plans d'aménagement (notamment travaux cartographiques et inventaires d'aménagement). De plus le SPIAF dispose de compétences en matière de télédétection et de cartographie, avec un laboratoire très bien équipé et des techniciens formés (par divers partenaires). Par exemple, le SPIAF a réalisé récemment sur financement du WWF des travaux de cartographie de l'occupation du sol et d'analyse de la déforestation sur quatre zones, entre 1986 et 2001 : Isangi, Bumba, Gemena et la réserve de Tumba-Ledima. Un exemple de ces travaux

est disponible sur demande

Le suivi régional ou national de l'utilisation du territoire et les changements d'utilisation du sol sont de nouvelles initiatives en Afrique centrale. En outre, la stratification forestière en RDC couvre de larges superficies. Cependant, certaines zones ne sont pas très bien connues car elles sont difficiles d'accès (marécages...). L'OFAC (FORAF), sur les orientations de la COMIFAC, surveille actuellement la couverture forestière du Bassin du Congo dans son ensemble. Le projet FORAF suit et mesure actuellement les taux de déforestation de 1990 jusqu'à 2000 et entre 2000 jusqu'à 2005. Il relaie l'initiative du CCR (Centre Commun de Recherche, Union Européenne) et de l'UCL (Université Catholique de Louvain) qui ont estimé la déforestation et la dégradation récentes des forêts de la région. Ce projet FORAF analyse des images Landsat TM et ETM+ utilisant la segmentation à deux niveaux, sur une grille systématique d'échantillonnage à ½ degré de 20*20km (couverture 4%), donnant une évaluation satisfaisante au niveau de pays. Il évalue la déforestation/régénération et tente de suivre la dynamique de la dégradation/régénération. Sa principale limitation pour la surveillance de la RDC réside dans le manque de placettes de suivi dans le sud du pays.

Un travail intéressant d'analyse de la déforestation sur la période 1990-2000 vient d'être réalisé par CARPE, par une procédure automatisée qui incorpore des données satellitales MODIS, ETM+ et TM, appliquée non plus par échantillonnage mais sur l'ensemble de la superficie. Les résultats obtenus sont cohérents avec ceux des travaux JRC et UCL, et confirme qu'une analyse par échantillonnage permet d'obtenir une estimation précise du taux national de déforestation. Le même type de travail doit être prochainement réalisé par CARPE sur la période 2000-2005.

Plusieurs entreprises privées (FRM, ONFi, TERE, EK-MA...) travaillent quotidiennement dans le Bassin du Congo et ont inventorié de vastes zones de concessions de forêt dans la région. Comme illustration, FRM, qui travaille sur de vastes zones des concessions forestières de la région, est impliqué sur plus de 19 millions d'hectares - c.-à-d. environ dix pour cent de Bassin du Congo. Comme bureau d'ingénierie en gestion forestière et aménagement forestier durable, FRM produit des cartes et effectue des inventaires forestiers, utilise quotidiennement des SIG et des outils de télédétection. La délimitation visuelle des images de Landsat et des photographies aériennes, améliorée par des années de comparaison avec des inventaires forestiers et une connaissance approfondie, fournissent des informations de très haute qualité. La base de données unique de FRM en inventaires terrain et cartes forestières couvre plus de 14 millions d'hectares. Cette information est la collection de données forestières la plus fine et la plus importante sur tout le Bassin du Congo.

pm : Une collection de vieilles photographies aériennes a été constituée dans les années 50 majoritairement, mais leur qualité se dégrade graduellement dû au manque de soin de conservation. Une grande partie des négatifs et des photos a été détruite par un incendie. Ces photos pourraient aider à comprendre la dynamique de DD en fournissant de l'information historique (localisation de villages, ancienne couverture forestière, localisation des marais...) De plus, les cartes d'occupation du sol produites dans le cadre des inventaires nationaux et des inventaires d'aménagement, sur 16 millions d'hectares, sont, elles, toujours disponibles et en bon état et pourraient être mises à profit pour analyser la déforestation sur une période relativement longue.

b) Quelles sont les contraintes du système de suivi actuel ? Quelles contraintes pour son application à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. (par exemple : le système ne peut pas détecter la dégradation sur les parcelles forestières, trop coûteux, données disponibles tous les deux ans seulement, etc.) :

La contrainte principale du suivi de la forêt aujourd'hui est la nébulosité sur la côte orientale du pays et le manque d'imagerie satellitale à haute résolution pour un aperçu annuel ou bisannuel. Pour s'adapter à nos besoins, la résolution temporelle du projet FORAF devrait être améliorée. Pour surveiller la dégradation forestière, une imagerie satellitale de haute résolution, de coût élevé, est une exigence. Les techniques doivent être consolidées.

Des données du secteur privé, y compris la base de données d'inventaires forestiers unique de FRM devrait être utilisées pour affiner les techniques et valider l'analyse d'image exécutée. La consolidation de méthodologie devrait être soutenue par la collecte de nouvelles images satellite de haute résolution. Il conviendrait d'étendre ce processus à l'extérieur des concessions forestières, en particulier pour

suivre/surveiller les savanes forestières, des forêts denses sèches, des forêts denses de montagne et la forêt dense de plaine des parties orientales et méridionales du secteur forestier de la Cuvette.

c) Comment envisagez vous de suivre les activités REDD et les performances des programmes ? (par exemple : changement dans la couverture forestière ou dans les taux de DD résultant des programmes, en utilisant quelles approches, etc.)

La quantification du stock de carbone des forêts est basée sur une méthode combinant un travail à l'échelle nationale avec une analyse locale pour valider les résultats. D'abord, une cartographie exhaustive de l'occupation du territoire national est faite par l'utilisation des systèmes d'information géographique et les outils de télédétection. Cette cartographie utilise les strates IPCC telles que définies dans leurs recommandations. Ces strates seront liées à chaque compartiment (pool) définis par IPCC.

Des évaluations du stock de biomasse sont calculées pour chaque strate identifiée : la sylviculture emploie des résultats d'inventaire d'aménagement forestier pour obtenir le volume sur écorce, lié à chaque type de forêt. Le traitement de ces données combinées avec les facteurs en densité de bois et d'expansion (BEF, le facteur d'expansion de biomasse, VEF, le facteur d'expansion de volume, ratio Racine/Biomasse aérienne ...) sont employés pour estimer les stocks de carbone dans chacun des compartiments (pools) forestiers. Une autre méthode est suggérée pour mesurer le stock de biomasse local dans les secteurs où les résultats d'inventaires de forêt ne sont pas disponibles. Cette méthode combine la surface terrière des arbres avec le volume par une équation allométrique. Cette relation doit être détaillée/étudiée pour chaque strate identifiée.

Une fois que le volume de ces strates a été obtenu, des rapports en densité de bois et d'expansion sont employés pour déterminer exactement le stock de biomasse. Cette méthode doit être améliorée, mais une fois qu'elle aura été développée ; elle pourrait être plus rapide et meilleur marché que la conduite d'inventaires en forêts et sera vraiment utile pour surveiller la situation nationale. En conclusion, les surfaces de différentes strates combinées avec le stock de biomasse de chaque strate déterminent la biomasse à l'échelle nationale.

Résumé de la méthodologie

1. Choix et définition des strates de forêt selon les normes d'IPCC et selon la variabilité du stockage du carbone,
2. Identification des strates de forêt correspondantes sur la carte,
3. Analyse des données d'inventaire d'aménagement forestier disponibles pour chaque strate de forêt,
4. Quantification du volume sur écorce pour chaque strate forestière :
 - a. Basée sur l'analyse des données d'inventaire de terrain si disponible,
 - b. Basée sur l'utilisation d'une méthode de terrain d'évaluation rapide (voir annexe 1, point 4.3) quand les données d'inventaire ne sont pas disponibles (comme dans les zones protégées, dans les concessions non engagées dans le processus d'aménagement...),
5. Quantification du volume entier sur écorce,
6. Utilisation des différents coefficients pour estimer le stockage de carbone de tous les compartiments (pools) de biomasse.

Cf. Annexe 1 pour des compléments d'information.

10. Bénéfices additionnels d'une stratégie potentielle REDD:

a) Existe-il d'autres bénéfices attendus hors carbone au travers de la mise en œuvre d'une stratégie REDD (par exemple : social, environnemental, économique, biodiversité) ? Quels sont ils, où, combien ?

Les co-bénéfices de la mise en œuvre d'une stratégie REDD sont nombreux. La forêt représente un secteur économique très important de l'économie nationale mais la forêt est également très importante pour les conditions environnementales (régulation de l'eau et microclimat), biodiversité, aspects sociaux (religieux, tradition...). La protection de la forêt consolidera donc ces différents secteurs. Comme prouvé par le programme de la Banque Mondiale sur les concessions de conservation, de nombreux bénéfices peuvent être attendus de la protection des forêts comme la biodiversité, la pharmacopée, les produits non ligneux, l'utilité religieuse et sociale...

Valoriser la forêt par la mise en place d'une gestion forestière durable apportera plus de bénéfices sur les aspects environnementaux. La gestion forestière durable est l'un des meilleurs compromis que la RDC peut offrir pour la protection du stock de carbone, l'équilibre entre les différents usages de la forêt, sociaux, économiques, réduction de la pauvreté, protection du stock de carbone, conservation de la faune...

Une collection des données existantes sur les concessions et les aires protégées devrait permettre une meilleure compréhension/mesure de ces co-bénéfices.

Par exemple, les concessionnaires forestiers sont également responsables de la faune. Les problématiques de faune sont traitées en relation avec les O.N.G avec les cellules d'aménagement forestier. La gestion forestière tend à élargir le nombre d'essences collectées, ce qui permet une meilleure répartition de la pression d'exploitation entre essences. Les essences les plus précieuses sont ainsi moins convoitées et cela permet un meilleur équilibre floristique.

Au niveau des concessions, les activités économiques locales et permanentes fournissent un soutien important à l'apparition d'un petit secteur développant les produits forestiers non ligneux (chenilles, rotin, miel...).

Le REDD pourra fournir de nombreux avantages socio-économiques : support au développement, réserve des produits forestiers non ligneux aux populations locales...

b) La conservation de la biodiversité est elle suivie actuellement ? Si oui, quel type, où et comment ?

La conservation de la biodiversité est sous la responsabilité de l'ICCN, qui bénéficie de l'appui d'ONG internationales (UICN, WCS, WWF, AWF...).

c) Dans le cadre de l'introduction de programmes REDD, la conservation de la biodiversité sera t elle aussi suivie ?

La biodiversité sera suivie dans le cadre de l'introduction des programmes REDD. Les modalités de ce suivi seront définies lors de la phase de préparation (readiness).

d) Les bénéfices actuels pour les populations sont-ils suivis actuellement ?

Actuellement, il n'y pas d'initiative centralisée sur le suivi des bénéfices pour les populations.

e) Dans le cadre de l'introduction de programmes REDD, est ce que l'impact sur les populations locales sera aussi suivi ?

OFAC jouera un rôle central en centralisant toutes les données collectées dans le Bassin du Congo. La

majeure partie de ces données est rassemblée par les ONG, l'administration et le secteur privé mais il y a un besoin fort de consolider ces collections. OFAC est un outil souhaité et conçu par les pays pour améliorer la consolidation régionale (voir [Annexe 2](#)).

Les impacts socio-économiques du REDD ne doivent pas être ignorés et un suivi de ces aspects reste à prévoir.

11. De quel type d'assistance souhaitez-vous bénéficier par le Mécanisme de Préparation (Readiness) du FCPF ?

- **Identifier vos premières idées sur les supports financiers et techniques que vous allez demander au FCPF pour construire vos capacités d'entreprendre le REDD, si vous êtes prêt à le faire. (Préliminaire ; cela peut aussi être discuter plus tard)**
- **Inclure une estimation initiale du montant d'aide pour chaque catégorie, si vous savez.**
- **Merci de vous référer au Mémoire d'Information et aux autres informations en ligne sur le FCPF pour plus de détails sur les catégories :**

a) Mise en place d'un processus de consultation transparent sur le REDD (par exemple : assistance, ateliers, publications, etc.) :

L'unité « de pilotage » décrite à la question 6. ci-dessus sera responsable d'organiser la consultation des acteurs concernés. Une fois l'unité constituée, elle commencera à rédiger la méthodologie de consultation. La consultation des parties prenantes est un point crucial pour définir des politiques de REDD. La précipitation du processus de consultation sans avoir clarifié d'abord la méthodologie serait une erreur. La rédaction de la méthodologie sera une tâche difficile et tout à fait unique. Un temps suffisant devrait être réservé pour cette opération.

Cette consultation doit s'appuyer sur des capacités techniques et nous recommandons d'avoir un programme important de renforcement des capacités que nous chiffrons à US \$ 2.5 millions.

b) Développer un scénario de référence sur les tendances de la déforestation : estimation des émissions historiques de la déforestation et/ou de la dégradation forestière, ou projections dans le futur :

Des projections dans le futur des tendances historiques ne peuvent pas être considérées comme une baseline (scénario de référence) raisonnable pour les pays du Bassin du Congo, et à plus forte raison dans le cas de la RDC. Comme indiqué plus haut, la pression augmente sur les ressources pour plusieurs raisons et les données manquent pour avoir une compréhension claire de l'évolution des savanes forestières. Des fonds devraient être levés pour aider à développer une baseline (scénario de référence) alternative, non seulement basée sur des tendances historiques mais également sur un lourd travail de prospective.

Au vu de ces divers facteurs, le contexte est favorable à une reprise forte des activités agricoles : Le contexte mondial est caractérisé par une rareté en matières premières, voué à s'accroître, en particulier pour la nourriture, et, pousse à la renaissance potentielle du secteur des productions agricoles, actuellement programmée et organisée en RDC ;

La RDC a connu récemment une période difficile de guerre, qui a causé l'effondrement de beaucoup de secteurs économiques, y compris l'agriculture.

L'établissement d'un scénario de base réaliste tenant compte des particularités du pays est chiffré à US \$ 1 million.

c) Développer une stratégie REDD nationale : identification des programmes pour réduire la déforestation et conception d'un système pour fournir des incitations financières pour le REDD à destination des usagers fonciers et des organisations: (par exemple : distribution de paiements, problème de gouvernance, etc.) :

Les stratégies à construire pour réussir combineront des suggestions pour des solutions techniques (adaptation aux conditions climatiques difficiles en soutenant une plus grande disponibilité de graines adaptées, l'amélioration des pratiques en matière de conservation des sols, une meilleure gestion des stocks d'eau, clarification des systèmes fonciers légaux; ...) et solutions financières (mécanismes de financement adaptés, dont ceux du REDD, et motivants pour les producteurs ; mise en place d'un cadre attractif pour l'investissement ; ...).

De ce point de vue, on peut considérer qu'une partie des flux financiers qui seront associés au REDD (et qui pourraient, selon les premières évaluations, atteindre des milliards de dollars US) pourront, tout en s'attaquant aux problèmes de changement climatique, apporter un revenu complémentaire aux petits producteurs des secteurs ruraux pauvres et/ou financer des investissements sociaux.

L'approche nationale qui peut être considérée dans le cadre des financements du REDD offre des perspectives plus larges et permanentes et, par conséquent, des perspectives plus importantes que celle d'une approche de type projet. Elle peut faciliter la dimension intersectorielle des programmes à mettre en application, en intégrant des problèmes de développement et des problématiques rurales et locales de réduction de la pauvreté, elles-mêmes déjà largement interdépendantes dans une grande partie des pays d'Afrique Centrale.

Ce point reste à éclaircir. Nous sommes convaincus qu'une stratégie de cette importance nécessite une construction sérieuse, avec notamment la mise en place de projets pilotes sur les différents écosystèmes rencontrés en RDC (Forêt Dense Humide, Forêt de Montagne et Forêt Claire). Toute précipitation doit être évitée, même sous la pression. Un engagement fort devrait être pris pour trouver la meilleure manière de mobiliser les fonds.

En terme financier, une aide de US\$ 2 millions est attendue sur cette question.

d) Conception d'un système de suivi des émissions et des réductions d'émissions résultant de la déforestation et/ou de la dégradation des forêts:

Un effort important est encore à faire pour clarifier plusieurs aspects de la méthodologie proposée. L'aspect le plus important concerne le suivi de la dégradation. Il y a un manque criant de méthodologies consolidées et fiables sur le sujet, nous proposons en annexe 1, point 4.2 un programme de travail pour atteindre rapidement cet objectif.

Une autre priorité est d'augmenter de manière très importante la connaissance des savanes forestières. Ces zones de faible intérêt en matière de retombées économiques, sont placées sous forte pression par la population locale et font partie de la problématique REDD car elles sont incluses dans la définition de forêt. Nous fournissons quelques pistes de réflexion en Annexe 1, point 4.1.

Des fonds devraient également être levés pour obtenir une meilleure idée de l'impact de l'exploitation forestière sur le stock de carbone. Quelques articles ont été édités mais les données sont encore clairessemées au sujet de la dynamique de revégétation dans les trous laissées par les arbres récoltés ; nous précisons quelques idées à ce sujet en annexe 1, point 4.4.

Pour finir, les méthodologies proposées souffrent du manque d'un ratio applicable concernant des équations pour calculer le stock de biomasse, aérienne et souterraine. Ces ratios devraient être consolidés sur la base d'un échantillonnage en forêt africaine. Des détails sont également fournis en annexe 1, point 4.5 et 4.6.

US\$ 0.5 million devrait permettre de faire des avancées significatives en matière d'adaptation des méthodologies au cas spécifique de la RDC, ceci sans inclure l'acquisition d'imagerie satellitaires.

Voir l'Annexe 1, point 4.

e) Autre ? :

La plate-forme de REDD mentionnée ci-dessus (7.d) pourrait être consolidée par un comité scientifique, fournissant la coordination entre la communauté scientifique et le programme. La capitalisation des données existantes, comme la coordination des projets de travaux scientifiques en cours de préparation sont essentielles : ceci devrait aider les pays du Bassin du Congo à tirer pleinement profit des travaux scientifiques (existants et prochains) et à les utiliser dans la définition de leur position⁸ de négociation.

Cette section résume les montants demandés pour la préparation de la RDC à devenir une partie au REDD et pour la mise en œuvre d'une stratégie REDD. Des précisions seront détaillées au fur et à mesure. Des travaux additionnels doivent de surcroît être conduit au niveau régional, et une réunion régionale à venir devra clarifier ces besoins, qui sont complémentaires des demandes exprimés ci-dessous :

(i) Activités pilotes (4 sites)	US \$ 2 M
Forêt dense humide (2 sites)	
Forêt de montagne (1 site)	
Forêt claire (1 site)	
(ii) Inventaire et connaissance de la biomasse	US \$ 0.5 M
<i>Sans inclure l'achat d'image</i>	
(iii) Scénario de référence (Baseline)	US \$ 1 M
(iv) Construction de la stratégie REDD	US \$ 0,5 M
<i>Complémentaire aux projets pilotes REDD</i>	
(v) Renforcement des capacités	US \$ 2.5 M
TOTAL	US \$ 6,5 M

12. Merci d'indiquer les Etats donateurs et les autres partenaires internationaux qui coopèrent déjà avec vous dans la préparation de travail analytique relevant dans le cadre du REDD. Anticipez vous que ces donneurs, ou d'autres, coopéreront avec vous sur les stratégies REDD et le FCPF, et si oui, comment ? :

Le WWF-US (World Wildlife Foundation, Washington, Etats-Unis) a offert son assistance pour concevoir ce R-PIN à travers une consultation d'experts. La France, (via l'AFD), l'Union européenne, l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre, la Norvège et les Etats-Unis ont également pu être identifiés en tant que donateurs/bailleurs de fonds potentiels dans la mise en place du REDD.

LA RDC a grandement apprécié la contribution du WHRC, de FRM et des ONGs dans le cadre de la rédaction de cette R-PIN. LA RDC apprécierait grandement de pouvoir continuer à travailler avec différents partenaires connaissant bien les forêts locales.

13. Prochaines étapes et Calendrier:

Avez vous identifié vos premières activités prioritaires pour aller vers la préparation des activités REDD ? Avez vous déjà établi un calendrier ou pas encore ?

La dernière soumission des pays du Bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo) en mars 2008 a inclus un programme sur la décision politique :

Nous voudrions recevoir rapidement une aide financière pour créer l'unité « de pilotage » exposée dans la question 6. ci-dessus. Nous considérons la constitution de cette unité comme une étape préliminaire dans le processus REDD.

Nous estimons que préciser la méthodologie par les études recommandées mentionnées ci-dessus (voir l'annexe 1, partie 4) est une véritable urgence. En 2012, les méthodologies devront être consolidées et fiables pour intégrer facilement la problématique REDD dans le cadre de la convention sur le changement climatique. La méthodologie devrait être appliquée, examinée et graduellement corrigée, ce travail devrait être programmé tout au long de la période disponible, dès maintenant jusqu'à 2012. Vu la complexité d'une telle méthodologie, les trois années qui restent devraient être utilisées pour établir et structurer une méthodologie forte. Tout retard pour commencer la consolidation porterait un grand préjudice au projet. L'urgence est également vraie pour l'étude économique sur les effets et les causes des paiements, sur l'application des aspects légaux, sur le renforcement des capacités nationales et régionales comme mentionné ci-dessus avec l'établissement d'un panel scientifique régional...

Pour résumer, il est urgent de commencer et il faut prendre conscience rapidement de la durée extrêmement courte qui nous est laissée pour un travail d'une telle envergure. Nous ne voulons pas des plaintes ou de sollicitude de la société civile, nous voulons que la banque mondiale nous aide à établir une vision forte de REDD sur tous les aspects étudiés en fournissant l'aide financière de sorte que nous puissions satisfaire les exigences internationales vis-à-vis de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la mitigation du réchauffement climatique.

14. Liste des annexes jointes

(Optionnel : 15 pages maximum)

Annexe 1 : Méthodologie proposée pour suivre les stocks de carbone dans les Forêts d'Afrique

Annexe 2 : Indicateurs suivis par l'OFAC (extrait)

Annexe 3 : Actions prioritaires pour la préparation au REDD

Annexe 4 : Liste des personnes présentes à la réunion de consultation du 18 avril 2008.